



Frais d'hospitalisation de mon beau père étranger

Par **olivier**, le **25/03/2010** à **14:24**

Bonjour,

Mes beaux parents Moldaves (pays ne faisant pas partie de l'union européenne) ont projeté de nous rendre visite bientôt. J'ai appris que malheureusement mon beau père était atteint d'un cancer de la prostate avancé. Il est victime de fréquents malaises.

Les soins dans son pays d'origine étant mauvais et insuffisant il souhaite se faire examiner et soigner en France.

Leurs revenus étant très faibles, ma question est la suivante : si il venait à être hospitalisé en France qui serait dans l'obligation de régler les frais à l'hôpital ?

Existe t-il une prise en charge sociale partielle ou totale ?

Dans le cas contraire, me verrais-je dans l'obligation d'assumer tous les frais engagés à concurrence de l'ensemble des mes biens dont je dispose y compris mon domicile dont je suis propriétaire ?

Merci beaucoup de vos conseils.